

Conditions Générales

Belgacom S.A. de droit public insiste sur le fait que la résiliation ou l'adaptation du contrat du soussigné avec son opérateur actuel est soumise aux dispositions contractuelles prévues par ce contrat et en particulier les conséquences que peuvent entraîner les dites dispositions.

Le soussigné prend connaissance et accepte que :

- le transfert de numéro est un processus dans lequel sont impliqués plusieurs opérateurs. Pour ces raisons, Belgacom S.A. de droit public n'a qu'une obligation de moyens et ne peut en aucun cas être tenue responsable des traitements ou manquements d'autres opérateurs dans le cadre du processus de transfert de numéro.
- le transfert de numéro sera effectué selon la manière et les modalités définies dans le cadre légal d'application.
- la réalisation du transfert de numéro entraîne que le client sera temporairement indisponible.
- le transfert d'un numéro lié à une carte prépayée entraîne la perte du crédit existant encore sur cette carte au moment de sa désactivation par l'opérateur actuel.
- dans le cas où le soussigné transfère son numéro d'appel sur une carte Pay&Go, cette carte ne contient aucun crédit. A partir du moment où la carte est effectivement activée sur le réseau Proximus, celle-ci doit être rechargée avec succès dans les 31 jours à partir de l'activation. A défaut, la carte sera désactivée et le numéro sera retransféré chez l'opérateur qui a émis le premier ce numéro.
- seuls les numéros de GSM (MSISDN) peuvent être transférés. Les services dont dispose le titulaire auprès de son opérateur actuel ne peuvent être transférés. Certains produits et services ne peuvent pas être employés à l'occasion d'un transfert de numéro. Vous pouvez obtenir plus d'informations à ce sujet dans votre point de vente ou auprès du service clientèle de Proximus.
- l'attribution de cette autorisation implique que le soussigné déclare avoir reçu et accepte formellement les conditions générales et particulières de Belgacom S.A. de droit public qui sont d'application pour les services Belgacom S.A. de droit public dont le titulaire désire faire usage pour les numéros transférés.

Délais de transfert: Dès réception des documents correctement remplis par le client et si la demande n'a pas été rejetée, Belgacom S.A. de droit public fera tout son possible pour activer le raccordement au plus tôt 24 heures après la réception des documents si la demande ne concerne qu'un seul numéro d'appel et si elle émane d'un client non-professionnel. Le délai sera de 48 heures si la demande concerne plusieurs raccordements ou si elle émane d'un client professionnel tel que défini dans l'article 12.2 des Conditions Générales du service Proximus.